



## Elections Professionnelles DU 28/11 AU 01/12

Chers Adhérent(e)s et Cher(e)s collègues,

Il y a 4 ans, vous nous avez fait confiance en nous donnant votre voix.

Il est temps de vous présenter le bilan de cette période.

### **Retour sur les accords négociés avec la fédération à Paris :**

#### **Accord sur le pouvoir d'achat :**

Durant le dernier mandat, SUDCAM a permis à tous les salariés de bénéficier d'augmentations pérennes de salaire (RCE,RCI,RCC) et des primes.

#### **Lorsque SUDCAM a signé les accords, les salariés ont eu un gain de pouvoir d'achat :**

En 2020 : Augmentation (RCE) de 0.76% > à l'inflation de 0.5%. ✓

En 2021: Augmentation (RCE) 0.40% + prime de 800 euros net > à l'inflation de 1.6%. ✓

#### **Lorsque SUDCAM n'a pas signé, les salariés ont perdu du pouvoir d'achat :**

En 2022 : Augmentation de 3.39% (RCE/RCI/RCC)+ prime de 1200 euros ne couvrant pas l'inflation de 5.6%. ✗

#### **Suppression des PCE 1,2,3 :**

Tous les assistants et alternants ont connu une réelle augmentation de salaire et l'entrée dans le métier se fait dorénavant à partir de la PCE 4. ✓

#### **Évolution positive de la CCN sur les droits des salariés (exemples) :**

10 jours de congés pour le PACS (plus de différence entre le PACS et le mariage). ✓

3 Jours pour les salariés qui adoptent un enfant. ✓

#### **Périodes d'essais plus courtes :** ✓

2 Mois pour les PCE 4,

3 Mois pour les technicien,

4 Mois pour les cadres.

**SUDCAM vous confirme que la FNCA  
n'a jamais remis en question les 35 h.**



Accompagnement



Aide



Info



SCAN ME

## **L'accord d'intéressement :**

Le SDACAP/SUDCAM a été signataire de l'accord d'intéressement 2018-2020.

La répartition de l'intéressement se faisait sur 2 critères : majoritairement sur le temps de présence et une partie liée au niveau de salaire. Le taux de redistribution était de 16% du résultat social. ✓

Le SDACAP/SUDCAM n'a pas été signataire de l'accord 2021-2023 car la répartition s'est faite par tranche avec un taux spécifique .

En 2020, le pire intéressement depuis 20 ans avec un taux de redistribution de 11% du résultat social contre 16% pour l'accord précédent. ✗

## **L'accord Mobilité :**

En 2019, le SDACAP/SUDCAM a été signataire.

L'augmentation de l'IK couvrait l'augmentation du prix de l'essence + aide financière de la caisse (voir accord 01/2019). ✓

En 2023, le SDACAP/SUDCAM n'a pas été signataire du nouvel accord mobilité.

l'IK a été augmenté **de 19%** tandis que le prix de l'essence a augmenté **de 35%**.

Refus de la direction de prendre à 100% les abonnements de transports.

Refus de la direction de supprimer la franchise. ✗

## **Le SDACAP a été signataire des accords suivants :**

Le télétravail ✓

Egalité Homme / Femme ✓

Accord sur les fins de carrières ✓

Accord sur le 1% Logement ✓

**Sans la signature du  
SDACAP/SUDCAM,  
qu'auraient donné ces accords ?**

**Vous voulez de meilleures conditions de Travail,  
Vous voulez de meilleurs accords sociaux,  
vous voulez augmenter votre pouvoir d'achat.**

**Prenez votre destin en main !  
Votez et faites voter  
Pour la liste complète du SDACAP/SUDCAM**



Accompagnement



Aide



Info



SCAN ME